

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 2007-170

Décrétant un emprunt de 365 505 \$ et une dépense de 426 776 \$
pour l'exécution des travaux de réfection de l'usine de traitement
des eaux usées située au 484, rue Saint-Joseph

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la
Municipalité de Mont-Saint-Grégoire :

Que lors de la session ordinaire tenue le 3 mars 2008, le Conseil de cette Municipalité a adopté
le règlement numéro 2007-170 décrétant un emprunt de 365 505 \$ et une dépense de 426 776 \$
pour l'exécution des travaux de réfection de l'usine de traitement des eaux usées située au
484, rue Saint-Joseph.

RÉSUMÉ

Le règlement numéro 2007-170 a pour but de décréter un emprunt de 365 505 \$ et une dépense
de 426 776 \$ pour l'exécution des travaux de réfection de l'usine de traitement des eaux usées
située au 484, rue Saint-Joseph. Une somme de 61 271 \$ proviendra de l'entente fédérale-
provinciale relative au transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur
l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec.

Le règlement numéro 2007-170 a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le
18 mars 2008 ainsi que l'approbation de la Ministre des Affaires municipales et des Régions du
Québec le 15 avril 2008.

Quiconque désire prendre connaissance dudit règlement pourra le faire en se présentant au
bureau municipal aux heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et
de 13h00 à 16h00.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 17e jour du mois d'avril deux mille huit.

Christianne Pouliot,
directrice générale et
secrétaire-trésorière